

DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE DES ENFANTS

SUR LES LIEUX

Des dispositions ont été prises pour offrir un service de garde au Centre des congrès de Toronto pour la durée des débats du congrès national de 2017. Le service de garde sera ouvert le dimanche 1^{er} octobre de 10 h 30 à 16 h, le lundi 2 octobre de 8 h 30 à 22 h, le mardi 3 octobre de 8 h 30 à 21 h, le mercredi 4 octobre de 8 h 30 à 22 h, et le jeudi 5 octobre de 8 h 30 à 18 h et vendredi 6 octobre de 8 h 30 à 16 h.

Le SCFP s'engage à offrir un service de garde sur les lieux sans frais au parent. Toutefois, des frais de 50 \$ par enfant sont requis pour couvrir les frais reliés aux activités spéciales.

Si vous désirez vous prévaloir de ce service au congrès, veuillez remplir la demande intitulée « sur les lieux » ci-jointe et l'envoyer au bureau national. La demande **DOIT ÊTRE REÇUE AU PLUS TARD LE 18 AOÛT 2017. Votre chèque de 50 \$ par enfant doit accompagner votre demande.**



À LA MAISON

L'Article 6.3(d) des Statuts du SCFP prévoit une subvention maximale de 90 \$ par jour par personne déléguée pour compenser les frais de garde des enfants encourus à la maison.

Après le congrès, les sections locales peuvent demander un remboursement au nom des personnes déléguées en remplissant la demande intitulée « à la maison »

ci-jointe qui doit être signée par la personne déléguée et accompagnée du reçu approprié pour les frais de garde encourus.

Les demandes pour cette subvention doivent être envoyées au secrétaire-trésorier national et **DOIVENT ÊTRE REÇUES AU PLUS TARD LE 9 JANVIER 2018.**

CONSEIL DES JEUNES DU CONGRÈS

Afin de faire participer nos jeunes et de préparer le terrain pour les prochains leaders, le SCFP offre un programme d'éducation au congrès national pour les jeunes âgés de 9 à 14 ans. Le programme d'une semaine inclut :

- L'histoire syndicale canadienne
- L'importance de la syndicalisation
- Les rôles des syndicats dans la lutte pour l'égalité pour tous
- Les syndicats au sein du mouvement pour la justice sociale
- La structure et la gouvernance du SCFP

Les personnes déléguées du Conseil des jeunes auront le statut de personnes invitées et pourront se rendre dans la salle du congrès pendant les procédures. Elles présenteront par la suite un rapport qu'elles auront préparé aux personnes déléguées.

Les frais de 220 \$ par enfant paieront les repas du midi, les collations et les coûts du programme.

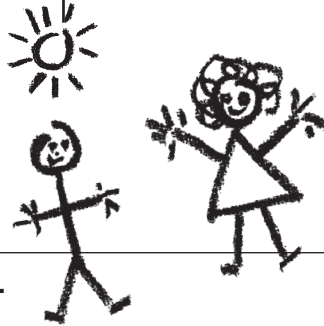
Si vous désirez que votre enfant participe à ce programme, veuillez s'il vous plaît remplir le formulaire ci-joint et l'envoyer au bureau national. Le formulaire **DOIT ÊTRE REÇU AU PLUS TARD LE 18 AOÛT 2017. Votre chèque de 220 \$ par enfant doit accompagner votre demande.**

À noter : Nous regrettons de ne pouvoir accueillir aucun enfant qui n'aurait pas été inscrit au 18 août. Les remboursements ne seront pas possibles non plus après cette date à moins que l'annulation de la réservation ne soit justifiée par un certificat médical attestant que l'enfant concerné était malade.

**APPLICATION FOR ON-SITE
 CHILD CARE OR YOUTH
 COUNCIL PARTICIPATION**

**DEMANDE DE SERVICE
 DE GARDE OU DE PARTICIPATION
 AU CONSEIL DES JEUNES**

PLEASE PRINT / EN LETTRES MOULÉES S.V.P.



- Youth Council Child care
 Conseil des jeunes Service de garde

Name of delegate / Nom de la personne déléguée _____

Home address / Adresse à la maison _____

Local union No. / N° de la section locale _____

Telephone / Téléphone Home / Maison () Work / Travail ()

Fax / Télécopieur () Email / Courriel _____

		Languages spoken Langues parlées			Allergies	Special needs Besoins spéciaux
Name of child Nom de l'enfant	Date of birth Date de naissance	English Anglais	French Français	Both Les deux		Diet, medical, etc. Régime, médical, etc.

Other special information /
 Autre renseignement spécial

Please return this completed form with your
 cheque (payable to CUPE) to:

S.V.P. retourner la demande remplie avec
 votre chèque (libellé à l'ordre du SCFP) au :

CUPE National Convention Office
 Bureau du congrès du SCFP
 1375, boul. St. Laurent Blvd.
 Ottawa, Ontario K1G 0Z7

A cheque in the amount of _____ \$
 is enclosed.

Child care: \$50 per child
Youth Council: \$220 per child

Un chèque au montant de _____ \$
 est inclus.

Service de garde : 50 \$ par enfant
Conseil des jeunes : 220 \$ par enfant

Please make additional copies as required / Veuillez faire des copies supplémentaires selon les besoins

NOTE: Because our children's programs are set up in advance of
 convention, it is not possible to accommodate registrations made
 after August 18.

À NOTER : Étant donné que nos programmes pour les enfants
 sont établis avant le congrès, il ne sera pas possible d'accepter des
 inscriptions faites après le 18 août.



APPLICATION FOR AT-HOME CHILD CARE SUBSIDY

DEMANDE DE SUBVENTION POUR FRAIS DE GARDE À LA MAISON

PLEASE PRINT / EN LETTRES MOULÉES S.V.P.

Name of delegate / Nom de la personne déléguée _____

Local union No. / N° de la section locale _____

Please indicate the dates for which at-home child care expenses were incurred, and the daily cost. You may claim up to \$90 per day for a maximum of 6 days (5 convention days and 1 travel day). **A receipt must be submitted with your claim.**

Veuillez indiquer les dates pour lesquelles vous avez encouru des frais de garde ainsi que le montant déboursé par jour. Vous pouvez réclamer jusqu'à 90 \$ par jour pour un maximum de 6 jours (5 jours de congrès et 1 jour de déplacement). **Le reçu doit accompagner votre demande.**

Date	\$
Total claim / Réclamation totale	

- Cheque payable to local union
 delegate
- Chèque libellé à la section locale
 personne déléguée

Mailing address / Adresse postale :

This form must be completed and forwarded with a receipt to:
Cette demande doit être remplie et envoyée avec un reçu à :

National Secretary-Treasurer / Secrétaire-trésorier national
Canadian Union of Public Employees /
Syndicat canadien de la fonction publique
1375, boul. St. Laurent Blvd.
Ottawa, Ontario K1G 0Z7

Signature _____
(Delegate / Personne déléguée)

Signature _____
Secretary or Treasurer (other than delegate) /
Secrétaire, trésorier ou trésorière (autre que la personne déléguée)

**TO BE RECEIVED NO LATER THAN JANUARY 9, 2018
DOIT ÊTRE REÇUE AU PLUS TARD LE 9 JANVIER 2018**

Please make additional copies as required / Veuillez faire des copies supplémentaires selon les besoins